**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**Consultation n° 2025-019**

AQUISITION D’UN SYSTEME DE POSITIONNEMENT 3 AXES DESTINE AU DEPLACEMENT ET A L’ORIENTATION D’ANTENNES POUR LE LABORATOIRE IETR A L’INSA RENNES

Date et heure limites de réception des offres :

**28 août 2025 à 12h00**

|  |
| --- |
| **INSA Rennes**20 avenue des Buttes de Coësmes CS 70839 35708 RENNES CEDEX 7T. +33 2 23 23 82 00**Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) :** [**www.marches-publics.gouv.fr**](http://www.marches-publics.gouv.fr/) |
| **Renseignements scientifiques et techniques** | **Renseignements administratifs** |
| **Laboratoire IETR**Mr François YVENTél : + 33 2 23 23 89 12francois.yven@insa-rennes.fr | Mr Matthieu CRUSSIEREmatthieu.crussiere@insa-rennes.fr | **Service Achats Marchés**Mme Isabelle PIGEARDTél : + 33 2 23 23 86 67marches-publics@insa-rennes.fr |

**Règlement de la Consultation**

**IMPORTANT**: Avant de télécharger le dossier de consultation, il est fortement recommandé aux candidats de s’inscrire et de s’identifier sur la plateforme de dématérialisation ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr/)) pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par l’INSA RENNES aux questions posées par d’autres candidats. Les candidats qui ne s’identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

**SOMMAIRE**

[**ARTICLE 1 : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION 3**](#_gjdgxs)

[**1.1 - Objet de la consultation 3**](#_30j0zll)

[**1.2 - Présentation de l’INSA Rennes 3**](#_1fob9te)

[**1.3 - Etendue du besoin à satisfaire 3**](#_3znysh7)

[**1.4 – Procédure et Forme 4**](#_2et92p0)

[**1.5 – Découpage en tranches et en lots 4**](#_tyjcwt)

[**1.6 – Développement durable 4**](#_1t3h5sf)

[**1.7 - Conditions de participation des concurrents 4**](#_4d34og8)

[**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4**](#_2s8eyo1)

[**2.1 - Durée - Délais d’exécution 4**](#_17dp8vu)

[**2.2 – Variantes 4**](#_3rdcrjn)

[**2.3 - Délai de validité des offres 5**](#_26in1rg)

[**2.4 - Mode de règlement et modalités de financement 5**](#_lnxbz9)

[**2.5 – Conditions particulières d’exécution 5**](#_35nkun2)

[**ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 5**](#_1ksv4uv)

[**ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 6**](#_44sinio)

[**ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 7**](#_2jxsxqh)

[**ARTICLE 6 : CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 8**](#_z337ya)

[**La date limite de remise des offres est indiquée en 1ère page du présent document. 8**](#_3j2qqm3)

[**ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 9**](#_1y810tw)

[**7.1 - Demande de renseignements 9**](#_4i7ojhp)

[**7.2 - Voies et délais de recours 9**](#_2xcytpi)

1. **Article 1 : Objet et étendue de la consultation**
	1. **1.1 - Objet de la consultation**

La consultation concerne **l’acquisition d’un système de positionnement 3 axes destiné au déplacement et à l’orientation d’antennes pour le laboratoire IETR à l’INSA Rennes.**

**Lieu de livraison** :

INSA Rennes

20 avenue des Buttes de Coësmes CS 70839

35708 Rennes cedex 7

Bâtiment 6 – IETR – rez-de-chaussée

* 1. **1.2 - Présentation de l’INSA Rennes**
1. L’INSA Rennes est une école publique d’ingénieurs située sur le campus de Beaulieu à Rennes. L’INSA Rennes est également un centre de recherche. Le site de 17 hectares, comporte 24 bâtiments.
2. L’INSA Rennes accueille de l’ordre de 2 000 étudiants, répartis en élèves ingénieurs, étudiants en masters et doctorants, et fonctionne avec 500 personnels (enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques).

Une description complète de l’INSA Rennes et du site est disponible sur : <http://www.insa-rennes.fr/insa-rennes.>fr

* 1. **1.3 - Etendue du besoin à satisfaire :**

Dans le cadre du projet CPER CyMocod tranche 2024, un premier appel d’offres n° 2024-026 portant sur la fourniture d’un amplificateur de forte puissance et d’un système d’amplification de puissance a été lancé en décembre 2024 et a donné lieu à l’attribution de 2 marchés.

Le présent appel d’offres porte sur l’acquisition d’un système de positionnement 3 axes destiné au déplacement et à l’orientation d’antennes pour le laboratoire IETR.

* 1. **1.4 – Procédure et Forme**

La procédure de passation est l’appel d’offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L’achat prend la forme d’un marché conclu pour un montant forfaitaire indiqué dans l’acte d’engagement et détaillé dans l’annexe : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ou Devis détaillé.

* 1. **1.5 – Découpage en tranches et en lots**

Le présent appel ne comporte pas de découpage en tranches.

L’achat se décompose en 3 lots et la présente consultation porte sur le lot n°3.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| LOTS | NACRE | CPV |
| **Lot n°1 : Amplificateur de forte puissance** | TB01 Instruments de génération et traitement des signaux | 31710000-6 Equipements électroniques |
| **Lot n°2 : Système d’amplification de puissance** |
| **Lot n °3 : Système de positionnement 3 axes** | IA.53 Informatique : Robot prototype | 30236000-2 |

* 1. **1.6 – Développement durable**

Dans le cadre de sa démarche en faveur du développement durable, l’INSA Rennes souhaite au titre du volet environnemental, effectuer des achats respectueux de l’environnement. Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental.

Aussi, au titre du volet social, l’INSA Rennes est notamment engagé en faveur de la qualité de vie en études et au travail, l’égalité homme/femme, l’absence de discrimination dans l’emploi, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la formation des salariés tant vers l’externe qu’à l’interne. Ainsi, le titulaire du marché devra s’assurer d’être cohérent avec les engagements de l’établissement.

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter les objectifs de développement durable.

* 1. **1.7 - Conditions de participation des concurrents**

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Article 2 : Conditions de la consultation**

* 1. **2.1 - Durée - Délais d’exécution**

Le marché prend effet à compter sa notification par l’INSA Rennes, à la société attributaire. Le délai de livraison est indiqué par le candidat dans l’acte d’engagement. Toutefois, ce délai ne devra pas excéder 6 semaines.

* 1. **2.2 – Variantes**
* **Variantes facultatives** : La consultation ne comporte pas de variantes facultatives.
* Les **variantes libres** ne sont pas autorisées.
	1. **2.3 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours**à compter de la date limite de réception des offres.

* 1. **2.4 - Mode de règlement et modalités de financement**

Modalités de paiement : Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées par virement bancaire dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement. Le montant de l'avance est fixé à 30 **%** du montant global et forfaitaire

Modalités de financement : Ressources externes : CPER CyMoCoD 2024 : FEDER / Etat / Rennes Métropole

* 1. **2.5 – Conditions particulières d’exécution**

Sans objet.

**Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE), à l’adresse électronique suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr/) sous la référence 2025-019.

L’inscription est gratuite. Elle n’est pas obligatoire pour télécharger le dossier de la consultation mais fortement conseillée car elle permet aux candidats d’être automatiquement avertis (par courriel) des éventuels compléments d'information ou modifications apportés en cours de consultation aux documents téléchargés.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

* le règlement de la consultation (RC) ;
* l’acte d’engagement (AE) ;
* le cahier des clauses particulières (CCP) ;
* les imprimés DC1 : Lettre de candidature et DC2 : Déclaration du candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d’une traduction en français. Cette traduction doit concerner l’ensemble des documents remis dans l’offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature**telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Les candidats peuvent présenter leur candidature en renseignant :

* soit les formulaires DC1: Lettre de candidature et DC2 : Déclaration du candidat ;
* soit le formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen) accessible sur PLACE : [https://marches-publics.gouv.fr](https://marches-publics.gouv.fr/) ou à l’adresse suivante : [https://dume.chorus-pro.gouv.fr](https://dume.chorus-pro.gouv.fr/)

Ces documents comportent :

* les renseignements concernant la situation juridique de l’entreprise
* une déclaration sur l’honneur pour justifier que le candidat n’entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;
* le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
* si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
* les renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise :
* Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
* les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l’entreprise :
* Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l’importance du personnel d’encadrement pour chacune des trois dernières années ;
* Liste des principales prestations/fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire et des références d’utilisateurs de l’équipement proposé pour échange sur la qualité de l’équipement et ses conditions d’utilisation ;
* Déclaration indiquant le matériel et l’équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations.

**Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques** (**cotraitants**) sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux exigés ci-dessus (DC2 ou DUME).

**Pièces de l’offre :**

Un projet de marché comprenant :

* l’**acte d’engagement** (A.E.) complété ;
* l’annexe 1 : la **décomposition du prix global et forfaitaire** *OU* **devis détaillé** ;
* la **note technique** comprenant notamment les documentations techniques de toutes les parties constitutives de l’équipement, ses performances au regard des critères et caractéristiques techniques énoncés dans le CCP, la durée de garantie et le délai de livraison.

**NOTA :** La signature du marché public intervient à l’achèvement de la procédure uniquement avec le candidat retenu. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

**Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Les **critères relatifs à la candidature** sont :

 **Garanties et capacités techniques et financières**

 **Capacités professionnelles**

Les **critères intervenant pour le jugement des offres** sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| **1- Performances techniques** analysée notamment au regard de la notetechnique | **50 %** |
| **2- Prix**  | **40 %** |
|  **3- Délai de livraison** | **10 %** |

**Pièces à remettre par les candidats retenus :** L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique (attestation de régularité fiscale, attestation de vigilance Urssaf, attestation d’assurance). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

**Article 6 : Conditions d’envoi ou de remise des plis**

* 1. La date limite de remise des offres est indiquée en 1ère page du présent document.

**Les offres sont** **transmises par voie électronique** sur la **plateforme marchés** PLACE = plateforme des achats de l’Etat. Ce profil d'acheteur est accessible via l'adresse URL suivante : [**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr/)

Cette plateforme est utilisée pour la publication des pièces, l’échange de questions-réponses et le dépôt des offres. L’inscription sur ce site internet est gratuite. Elle n’est pas obligatoire pour télécharger le DCE. Néanmoins, elle est fortement recommandée car elle permet aux candidats d’être automatiquement avertis (par courriel) des éventuels compléments ou modifications apportées aux documents de la consultation.

Aucun **format électronique** n'est préconisé. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La **signature des offres n’est pas requise** au stade de dépôt des plis, mais uniquement au moment de l’attribution du marché.

**Après attribution**, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Si une **nouvelle offre** est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d’une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l’identification de la procédure concernée.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un **anti-virus** régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l’objet d’un archivage de sécurité et sera réputé n’avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Sur la plate-forme des achats de l’Etat « Place » : [https://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/) sont disponibles : les conditions d’utilisation et le numéro d’assistance technique par téléphone.

**Article 7 : Renseignements complémentaires**

* 1. **7.1 - Demande de renseignements**

Les demandes de renseignements complémentaires sont transmises au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l’intermédiaire du profil d’acheteur, à l’adresse URL suivante : [**www.marches-publics.gouv.fr**](http://www.marches-publics.gouv.fr/)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

|  |
| --- |
| **INSA Rennes**20 avenue des Buttes de Coësmes CS 70839 35708 RENNES CEDEX 7T. +33 2 23 23 82 00 / **Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) :** [**www.marches-publics.gouv.fr**](http://www.marches-publics.gouv.fr/) |
| **Renseignements scientifiques et techniques** | **Renseignements administratifs** |
| **Laboratoire IETR**Mr François YVENTél : + 33 2 23 23 89 12francois.yven@insa-rennes.fr | Mr Matthieu CRUSSIEREmatthieu.crussiere@insa-rennes.fr | **Service Achats Marchés**Mme Isabelle PIGEARDTél : + 33 2 23 23 86 67marches-publics@insa-rennes.fr |

* 1. **7.2 - Voies et délais de recours**
* Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Rennes**

Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 RENNES Cedex

Téléphone : 02 23 21 28 28 / Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet : [http://www.rennes.tribunal-administratif.fr](http://www.rennes.tribunal-administratif.fr/)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal administratif de Rennes (cf ci-dessus).

* Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l’article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l’organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.